

Prise de parole UL FO de Saintes 28 novembre 2020

Prenant prétexte de l'engorgement des services de réanimation, le gouvernement a décidé de confiner l'ensemble de la population le 15 mars dernier et d'instaurer un l'état d'urgence prétendument sanitaire. D'exception il est devenu la règle, généralisant la surveillance et le contrôle de tous. De couvre-feu en reconfirmation, la population subit des annonces parfois incohérentes et souvent liberticides. Aucun moyen supplémentaire n'a été donné aux hôpitaux pour faire face à la situation.

Mais malgré Vigipirate, malgré les confinements, malgré les discours qui présentent la perte de droits comme une fatalité, des rassemblements et des manifestations ont été organisés. Dans les hôpitaux, à l'école, dans les entreprises, la colère des travailleurs est grande. Ils s'opposent au piège d'une union nationale de façade, qui cache la poursuite des réformes du gouvernement. Ils dénoncent les licenciements ou le chantage à l'emploi, fait par des entreprises qui font des profits et bénéficient des aides gouvernementales. Licenciements facilités par l'arsenal législatif mis en place par ce gouvernement et ses prédécesseurs, comme la loi Travail et les ordonnances Macron.

Face à ces mobilisations, après le mensonge et le mépris, le gouvernement a passé un cran dans la répression de l'expression des revendications, tout en cherchant à instaurer un climat de peur.

Les infirmières qui manifestaient contre la fermeture de l'Hôtel Dieu à Paris ont été verbalisées. Les lycéens qui demandaient le respect de leur santé et de leur sécurité ont été violentés, gazés et interpellés. Les sanctions pleuvent contre les personnels qui se sont mobilisés, comme dans l'Education nationale : après les quatre collègues du lycée de Melle sanctionnés pour avoir manifesté contre la réforme du bac, ce sont trois enseignants de Bordeaux qui sont convoqués en conseils de discipline et une militante FO de l'Hérault qui est passée devant le tribunal pour avoir distribué des tracts sur un péage. Les représentants syndicaux de l'usine Fibre Excellence de Tarascon, qui ont organisé une grève victorieuse, risquent des sanctions et l'un d'entre eux est mis à pied avec interdiction de s'approcher de l'usine.

Ces remises en cause permanentes du droit d'expression et de manifestation sont intolérables..

Le président craint une révolte sociale face à sa politique de destruction des droits et des services publics : il a décidé de s'enfermer dans une dérive autoritaire. La semaine dernière il a fait passé deux projets de loi liberticides.

Lors de l'examen de la Loi de Programmation de la Recherche, l'Assemblée et le Sénat ont validé des amendements surgis à la « dernière minute », qui criminalisent les mobilisations et contestations dans les universités. Ils instaurent un « délit d'intrusion » qui serait passible d'une amende de 45 000€ et d'une peine de trois ans de prison.

Avec la proposition de loi relative à « la sécurité globale », une étape est franchie dans la remise

en cause des libertés individuelles et collectives. L'article 24 installe une fracture entre forces de l'ordre d'une part, et citoyens, observateurs et journalistes, d'autre part. Le fait de diffuser des images des forces de l'ordre, notamment en direct serait quasiment impossible. Le seul fait de filmer ou photographier conduirait à des interpellations. Ce sont non seulement les journalistes, reporters ou documentalistes qui sont visés, mais aussi toute personne qui prendrait des photos avec son portable lors de mouvement sociaux. Il s'agit de museler la liberté d'informer ! Ce serait une atteinte grave à la démocratie puisque c'est en se fondant sur l'information que le citoyen peut faire ses choix politiques.

Les forces de l'ordre pourraient, elles, filmer les manifestations pour reconnaître les participants et utiliser les images captées, en particulier par des drones, dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'une interpellation. Le projet prévoit également l'extension des pouvoirs de la police municipale et organise les entreprises de sécurité privées. Le gouvernement souhaite ainsi instaurer un climat de peur pour dissuader les citoyens de se mobiliser.

Ce texte contient des atteintes très graves à la vie privée, à la liberté de la presse et au droit d'expression et de manifestation. Ces nouvelles attaques aux droits fondamentaux sont inacceptables ! Ce n'est pas que l'article 24 qui pose problème, c'est toute le projet de loi "sécurité globale" qu'il faut abandonner immédiatement !

Ce gouvernement ne sait faire que ça : défendre sa politique destructrice des droits à coups d'interdictions. Il n'a plus aucune légitimité, et se cache derrière sa police.

Cette situation ne peut plus durer. Le gouvernement serait avisé d'écouter les revendications des salariés en terme de moyens, d'emplois, de postes, de droits, de services publics plutôt que de tenter de les museler.

A nous de ne pas nous laisser faire : continuons de nous réunir dans nos entreprises, dans nos services, de nous battre pour défendre nos emplois, nos postes, nos conditions de travail, nos retraites, nos services publics, notre sécurité sociale, nos libertés. Ils sont à nous ! Nous ne nous laisserons pas bailloner. Nous continuerons d'affirmer nos revendications. Ce gouvernement doit nous entendre.

Nous sommes présents aujourd'hui pour le lui rappeler, et nous continuerons jusqu'à obtenir satisfaction.

Force Ouvrière revendique :

- la levée immédiate de l'état d'urgence et des mesures de restriction des libertés publiques ;
- l'abandon de la proposition de loi "sécurité globale" ;
- le rétablissement plein et entier des libertés de se réunir, de se rassembler et de manifester.